



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Nigeria

Question écrite n° 72256

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les événements graves qui se déroulent dans le nord du Nigeria. Ceux-ci ont déjà coûté la vie à des centaines de chrétiens victimes d'émeutes anti-chrétiennes fomentées par des intégristes musulmans. Il lui demande de bien vouloir faire le point sur cette situation et de lui indiquer quelles sont les actions envisagées par le Gouvernement français pour faire en sorte que les autorités nigérianes assurent le respect de la liberté religieuse et de la sécurité des chrétiens dans ce pays.

Texte de la réponse

Les luttes confessionnelles, récurrentes dans l'histoire du Nigeria, se sont aggravées depuis 1999, tant entre musulmans et chrétiens qu'au sein même de la communauté musulmane, notamment dans les douze Etats du nord où la charia a été progressivement instaurée. La France est intervenue à plusieurs reprises sur ces questions, à l'occasion d'entretiens bilatéraux ou conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne. Elle a déploré ces affrontements, appelé à l'apaisement et souligné, tant auprès des autorités fédérales que des responsables locaux, son attachement au respect des droits fondamentaux, conformément aux diverses conventions sur les droits de l'homme ratifiées par le Nigeria. Le dialogue politique instauré entre la France et le Nigeria par le forum ministériel, créé le 7 février 2000, ainsi que la position commune européenne, adoptée le 14 mai 2001, offrent le cadre et les conditions d'un débat permettant d'encourager le Nigeria à progresser sur la voie de la démocratisation et du respect des droits de l'homme, tout en respectant la souveraineté de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72256

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 397

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1655